

Toute l'actualité de votre commune

Les infos de JANAILHAC

62
Déc. 2019

Bulletin d'informations municipales

www.janilhac-mairie.fr



LE VILLAGE « LE VIALARD »

ZOOM SUR LES ARTICLES À RETROUVER DANS CE NUMÉRO

Mot du Maire // Les délibérations // Voirie // Haut débit // Fleurissement // Travaux // P.L.U.I. // Culture // Micro-crèche // Festivités & Cérémonies // Promenades et randonnées // L'école // État civil // Les associations // C.I.A.S. // Maison de service au public...

Le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la **cérémonie des vœux** le dimanche 5 janvier à 10h30

Samedi 4 janvier	LOTO DU COMITÉ DES FÊTES
Dimanche 5 janvier	VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ
Samedi 18 janvier	REPAS DES AÎNÉS
Samedi 8 février	BAL MASQUÉ (St Priest-Ligoure)
Samedi 4 avril	LOTO DES ÉCOLES (St Priest-Ligoure)
Week-end 2-3 mai	FÊTE DE LA SAINT EUTROPE
Vendredi 8 mai	CÉRÉMONIE « VICTOIRE DE 1945 »
Samedi 23 mai	JOURNÉE LUDIQUE ET SPORTIVE INTER-VILLAGES (St Jean-Ligoure)
Courant juin	FÊTE DES ÉCOLES
Vendredi 3 juillet	MARCHÉ PIQUE-NIQUE
Dimanche 12 juillet	MÉCHOUI
Dim. 1 ^{er} novembre	FÊTE DU TERROIR
Mer. 11 novembre	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »

Mairie de Janailhac / Agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	
Mairie	9h-12h et 14h-17h30
La Poste	9h-12h et 14h-17h
Samedi	
Mairie	9h-12h
La Poste	9h-11h30
Fermé le mercredi	

Pour nous contacter :

☎ 05 55 00 71 06
 ☎ 05 55 75 23 12
 🌐 Site : www.janailhac-mairie.fr
 @ mairie.janailhac@orange.fr

Les employés municipaux

- Secrétaire de Mairie et Agent postal : **Marie-José FAURE**
- Agent communal principal d'entretien : **Éric BONAFY**
- Agent communal d'entretien : **Lucie LEMAITRE**
- Cantinière : **Isabelle GARNAUD**
- Employée surveillance des classes et Cantine : **Sylvie DEBORD**
- Agent administratif et Garderie scolaire : **Caroline MASSY**

Numéros utiles

Le Terrier des Galoupioux	05 55 00 76 58
Relais Assistants Maternels Parents	06 33 65 85 75
Déchetterie de Nexon	05 55 58 35 42
Déchetterie de St Yrieix	05 55 08 26 06
SAUR : 05 87 23 10 01	
N° d'urgence pour dépannage téléphonique	



Le Maire, le Conseil Municipal & les employés communaux

Directeur de la publication : **Jean-Louis GOUDIER**
 Conception : **Un Studio dans la Prairie (Janailhac)**
www.unstudiodanslaprairie.com - 06 87 25 72 04
 E-mail : contact@unstudiodanslaprairie.com
 Imprimé en 260 exemplaires par Exaprint

Photo de couverture : © **Fanny VILLA**
 Crédits photos : commune de Janailhac, comité des fêtes, Fanny Villa et auteurs pour les articles associations et ComCom.

LE SOMMAIRE

■ LE MOT DU MAIRE	4
■ SALLE ANDRÉ GARNIER	5
■ LES DÉLIBÉRATIONS	5
■ VOIRIE	6
■ HAUT DÉBIT	7
■ LE FLEURISSEMENT DE JANAILHAC	7
■ RÉNOVATION SALLE DES FÊTES	8
■ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	9
■ MUSÉE ET JARDINS CÉCILE SABOURDY	10
■ MICRO-CRÈCHE « LE JARDIN DES LOUPIOTS »	10
■ FESTIVITÉS ET CÉRÉMONIES	11
■ PROMENADES ET RANDO DU DÉPARTEMENT	12
■ LA VIE DE L'ÉCOLE	14
■ L'ÉTAT CIVIL	14
■ LES 3 CRAYONS BLEUS	16
■ LES ANCIENS COMBATTANTS	16
■ LE CLUB DU 3 ^e ÂGE	17
■ LE COMITÉ DES FÊTES	18
■ LA PÊCHE	18
■ RANDONNÉE PÉDESTRE « AU FIL DE L'ISLE »	19
■ AIDE À DOMICILE	20
■ MULTI-ACCUEILS	20
■ LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS PARENTS	20
■ LE TERRIER DES GALOUIPIAUX	21
■ CLUB DE LOISIRS ADO	21
■ MAISON DE SERVICE AU PUBLIC	22
■ LES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE	23



LE MOT DU MAIRE



Le 11 septembre j'ai accompagné notre amie, Lisa SHARMAN du bourg à la remise de son décret de nationalisation. Monsieur le Préfet a présidé cette manifestation où une centaine de personnes originaires de différents pays du monde sont devenues françaises. Il a dans son discours, invité à réfléchir sur les mots Liberté, Égalité et Fraternité. Ces mots, fondement de notre République, sont nés à l'occasion de la Révolution de 1789 et des autres mouvements révolutionnaires du 19^e siècle. Ils constituent le ciment de notre société.

Si chacun de nous perçoit le sens de la Liberté, aller et venir, penser ce que l'on veut, pratiquer ou pas la religion de son choix, etc., la seule limite est la liberté de l'autre. L'Égalité s'est fondée en réaction aux pratiques de l'Ancien Régime où l'arbitraire était la norme. Le Roi avait tout pouvoir sur ses sujets. Aujourd'hui, chaque habitant de la France est l'égal d'un autre habitant. La seule limite est là encore fixée par la loi. La Fraternité fait appel à la notion de solidarité entre plus riche et moins fortuné, jeunes et anciens, l'urbain et le rural. À l'issue de cette cérémonie, l'ensemble des personnes présentes a entonné « La Marseillaise ».

Le thème du dernier congrès des Maires de France était « la commune au cœur de la République ». La commune constitue le premier élément de l'organisation institutionnelle de la France. C'est là, au plus près de ses habitants, que se construit le monde de demain. C'est là, que les élus que vous avez choisis décident des investissements à réaliser : voirie,

lieux de vie, aménagement territorial, etc. et du fonctionnement de la commune. C'est aux élus que revient partiellement le droit de fixer le montant de l'impôt communal. Cet impôt constitue la participation de chacun aux dépenses collectives en fonction de sa capacité personnelle fondée sur ses revenus ou son capital.

Notre monde évolue très vite, la numérisation de notre société modifie profondément les rapports humains. Nos communes rurales constituent encore un lieu où ces rapports restent de proximité. Vive la ruralité !

Merci à ceux qui ont réalisé ou fait réaliser l'élagage des arbres jouxtant les routes communales. Je rappelle que ce travail d'élagage permet à nos routes d'être ventilées et ainsi avec le curage des fossés, de mieux résister aux conditions météo. Cela permet aux véhicules un peu haut d'y circuler plus facilement. À ceux qui n'ont pas donné suite au précédent courrier et arrêté, une nouvelle lettre va être envoyée. Si à la suite de cet envoi, aucun travail n'est effectué, la commune mandatera une entreprise et les travaux seront facturés aux propriétaires.

Le Conseil avait sollicité le Département dans le cadre des amendes de police pour une aide à l'acquisition et à la mise en place de glissières de sécurité sur quelques ponts. Une subvention nous a été accordée pour un montant de 5 400 €. Dans les semaines qui viennent, les glissières vont être installées rendant nos routes plus sûres.

L'école est le centre d'intérêt prioritaire de vos élus. Deux salles de classes viennent d'être restaurées grâce à l'aide de l'État et du Département. Une dotation

de l'État d'un montant de 2182,50 € (soit 50 % de la dépense) nous a permis d'acquérir pour notre école 12 ordinateurs et 3 tablettes numériques.

Le 29 novembre, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Mirages » au Musée Cécile Sabourdy, un tableau représentant un faisan, dont elle avait fait don à la commune, a été remis au musée. En notre qualité de membre de l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) les habitants de la commune bénéficient d'un tarif privilégié pour l'entrée au musée.

Au début du mois de janvier, la collecte des ordures ménagères va être modifiée. Elle se fera tous les quinze jours, et le prix payé se fera en fonction du volume déposé et du nombre de levées du container.

André GARNIER après avoir bourlingué en France, de Paris à Cannes, d'Auxerre à Châlus, de restaurants en palaces avait, avec son épouse, acheté en 1980 l'immeuble situé à côté de l'église. Au décès de celle-ci, il avait choisi de s'installer à Janailhac et c'est ainsi qu'en 1991 André y posait

ses valises. Il était tout de suite devenu un membre actif de notre vie locale, réalisant pour les différentes associations des repas. Il m'avait dit quelques temps avant de quitter ce monde qu'il souhaitait léguer à la commune ses biens. C'est ce qu'il a fait devant notaire. Depuis le mois d'octobre, la commune est propriétaire de l'ensemble de ses biens selon sa volonté (immeuble situé à côté de l'église, ses comptes bancaires ainsi que le produit de la vente par le commissaire-priseur, du mobilier contenu dans la maison et la voiture). Il appartiendra au Conseil Municipal de décider de la nouvelle destination de l'immeuble : commerce, lieu de vie... En hommage à ce geste, la Municipalité a décidé, à l'unanimité, de donner le nom d'André GARNIER à notre salle des fêtes qu'il avait tant de fois animée de ses chansons.

Le dimanche 5 janvier à partir de 10 heures 30, vous êtes tous chaleureusement conviés à la cérémonie des vœux.

À toutes et à tous, à chacune et à chacun d'entre vous je souhaite une excellente année 2020, que la santé, le bonheur, soit au rendez-vous. Bonne année !

Jean-Louis Goudier



★ 48. - Vues du Limousin. - JANAILHAC. - Place de L'Eglise

Salle André Garnier

TARIFS SALLE DES FÊTES

Résident commune et communauté de communes

LOCATION	1 jour	2 jours
Salle seule	100,00 €	200,00 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	125,00 €	250,00 €
Frais de chauffage (1/11 au 30/04)	35,00 €	70,00 €
Journée supplémentaire		100,00 €

Associations de Janailhac et de la communauté de communes

3 premières manifestations payantes	gratuites
Dès la 4 ^e manifestation : salle seule	75,00 €
Dès la 4 ^e manifestation : salle + cuisine/vaisselle	100,00 €

Associations hors communauté de communes

LOCATION	1 jour	2 jours
Salle seule	100,00 €	200,00 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	150,00 €	300,00 €
Frais de chauffage (1/11 au 30/04)	35,00 €	70,00 €
Journée supplémentaire		150,00 €

Une caution de 500 € sera demandée à la prise des clés et sera rendue à la restitution des clés.

Les délibérations

TAXES D'IMPOSITION 2019 (identique à 2018)

Taxe d'habitation	12,41 %
Taxe Foncière Bâti	14,73 %
Taxe Foncière Non Bâti	67,01 %

TARIFS ASSAINISSEMENT 2020

	ANNÉE 2019	ANNÉE 2020
Mètre cube	1,02 €	1,04 €
Taxe fixe	40,00 €	42,00 €

TARIFS SCOLAIRES 2019-2020

Garderie		Cantine	
Matin entre 7h et 8h15	1,50 €	Repas enfant	2,55 €
Soir entre 16h45 et 19h	1,50 €	Repas adulte	3,95 €

ACHAT D'UN BROYEUR

Le conseil municipal a décidé de changer le broyeur d'accotement de la commune et a retenu l'offre de l'entreprise Ricard, qui est implantée sur la commune, pour un montant de 5 640 € T.T.C.

ACHAT DE BARRIÈRES

Après délibération, le conseil municipal décide d'acheter 15 barrières pour un montant de 1 242 € T.T.C. afin de renouveler le stock de la commune.

DIAGNOSTIC DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Le cabinet d'architectes La Gare a été retenu afin de réaliser un diagnostic de la toiture de l'église qui a besoin d'être refaite. Après étude du dossier instruit par le cabinet, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux pour un montant estimé à 198 000 € H.T. et sollicite l'aide du Département, de la Région, de l'État et de la Sauvegarde de l'Art Français.

STATION D'ÉPURATION

Suite aux conclusions de la société LARBRE INGÉNIERIE quant à l'étude diagnostique de l'assainissement collectif du bourg, le conseil municipal décide d'effectuer des travaux de création d'une filière de traitement type planté de roseaux et gestion de temps de pluie pour un coût estimé à 187 000 € H.T. et sollicite l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne.

MISE EN PLACE D'UNE BORNE INCENDIE

Après consultation du SIAEP de Nexon et de la SAUR, le conseil municipal décide d'implanter une borne incendie au lieu-dit Betour, à proximité de l'entreprise Ricard, pour un montant de 6 023,87 € H.T. et demande l'aide de l'État et du Département.

RADAR PÉDAGOGIQUE

Constatant que la vitesse n'est pas toujours respectée aux entrées du bourg, le conseil municipal décide de mettre en place un radar pédagogique mobile.

ÉCOLE - SEMAINE DE 4 JOURS

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un retour à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2019.

TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la modification du système de tarification du transport scolaire à compter de septembre 2019, le conseil municipal décide de prendre en charge le montant de la navette entre les 3 écoles du RPI, qui était gratuite jusqu'à présent.

SALLE ANDRÉ GARNIER

Afin d'honorer M. André GARNIER, qui a légué tous ses biens à la commune, le conseil municipal décide de nommer la salle polyvalente « Salle André GARNIER ».

UN POINT SUR LE TRÈS HAUT DÉBIT À JANAILHAC

En décembre 2015, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif d'aides en faveur du Syndicat Mixte DORSAL et des Communautés de Communes afin d'accélérer le déploiement du haut débit en Haute-Vienne.

Cela s'est traduit dans un premier temps par la mise en œuvre d'un dispositif visant à accompagner les opérations de Montée En Débit (MED) sur le réseau cuivre existant puis à assurer un développement progressif du réseau en fibre optique.

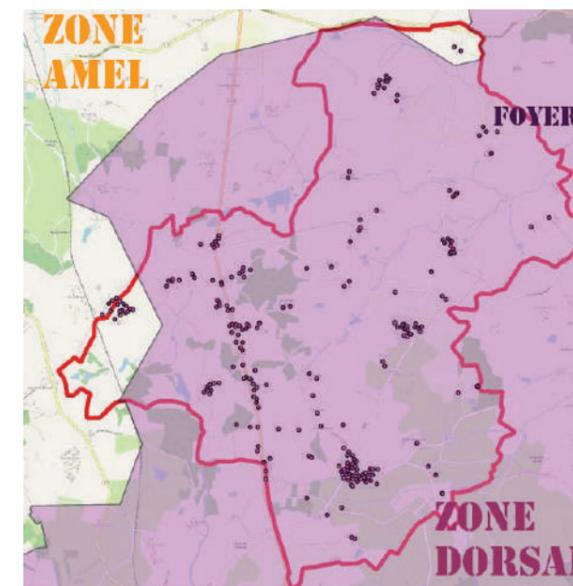
L'an dernier, la majorité de notre commune a bénéficié de la Montée en Débit, par la pose de 3 armoires (derrière l'arrêt de bus du bourg, à Saint-Priest-Ligoure et à Nexon La Valette).

Afin d'accélérer la couverture en fibre optique sur les territoires ruraux le gouvernement a ouvert la possibilité de mettre en place une procédure d'appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) qui

consiste à confier à des opérateurs privés la desserte de certaines zones du territoire qui relèvent actuellement de l'initiative publique.

À l'issue de la procédure AMEL, DORSAL a choisi Orange pour la construction de 69 000 prises (une prise correspondant à un foyer), l'objectif étant que la totalité du département soit raccordée à la fibre en 2024. DORSAL est en cours de déploiement de 33 000 prises et s'apprête à lancer 16 000 prises supplémentaires.

À l'heure où nous mettons sous presse (mais des évolutions peuvent encore intervenir), seul 2 secteurs, Chamessouze et la Fond Bertrand, seraient en zone AMEL (Orange), le reste de la commune étant en zone DORSAL (parmi les 16 000 prises



supplémentaires en cours de consultation pour la construction avec pour objectif une commercialisation en 2022). Aucun planning n'a encore été communiqué par Orange.

La majorité du déploiement de la fibre optique étant en aérien (sur les poteaux téléphoniques actuels), une grande vigilance sur l'élagage des arbres devra être observée.

par Franck Rousseau

TRAVAUX DE VOIRIE

L'entretien de la voirie constitue une dépense obligatoire des communes. Nos routes sont l'héritage que nous ont légué nos anciens. Nous devons les entretenir pour l'utilité qu'elles ont pour chacun d'entre nous.

Cette année 2019 a vu se réaliser un certain nombre de travaux :

- Au mois de janvier, l'entreprise Hardy de Videix a réalisé l'arasage des accotements ainsi que le curage de certains fossés. Ces travaux permettent à nos routes d'être drainées

et ainsi de maintenir leur bon état.

- À ces travaux de curage, un fossé situé au village de Chamessouze a été busé et comblé. Ces travaux ont permis de sécuriser cette route passagère.
- À la fin de l'hiver le pont situé en aval du village de Maumont a été refait. Ces travaux ont été réalisés par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. La commune va participer à hauteur de 10 % du montant des travaux comme s'y était engagé le conseil.

Chaque année, Janailhac dépense une somme importante pour l'entretien courant de nos routes : fauchage, point-à-temps et débroussaillage. À cela il convient d'ajouter les dépenses d'investissement (curage et dérasage des fossés, goudronnage) ce qui constitue sur une période de 10 ans une dépense moyenne annuelle de 54 926,00 € T.T.C. Les travaux d'investissement bénéficient de l'aide du département.

Longue vie à nos routes.

par Jean-Louis Goudier



Fleurissement

FLEURISSEMENT

Cette année encore le fleurissement a été impacté par l'interdiction d'arrosage qui a pris effet très tôt dans la saison. Les prairies fleuries mises en place ont beaucoup souffert mais nous avons essayé de maintenir les plantes de prestige gardées depuis plusieurs années.

En ce qui concerne le cimetière, les allées engazonnées au printemps ont bien résisté. Maintenant nous allons progressivement mettre en herbe le reste des parties gravillonnées.

Bien conscients de l'évolution climatique, nous devons faire évoluer notre fleurissement : diminution du fleurissement annuel, plantation de vivaces, plantation d'arbustes, paillage...

par Lucie Lemaitre et Éric Bonafy

RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les travaux réalisés se sont orientés sur 5 axes principaux :

- **Remise à neuf** des parties les plus anciennes (*toiture, huisseries, cuisine et sanitaires, sonorisation*) ;
 - **Renforcement de l'isolation thermique et phonique** depuis le sol jusqu'au plafond incluant aussi les huisseries avec double vitrage ;
 - **Économies d'énergie** en basculant le chauffage de l'ensemble sur la nouvelle chaudière à granulés ;
 - **Accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite par la mise au même niveau de tous les locaux, l'accès aux sanitaires selon les normes en vigueur pour tous les Établissements Recevant du Public ;
 - **Sécurisation de la salle** (*ajout d'issues de secours, signalétique réglementaire, portes coupe-feu*).
- Ces travaux ont débutés en février 2018 pour s'achever en février 2019, la commission sécurité le même mois et l'inauguration en mars 2019.



LES DIFFÉRENTS LOTS AVEC LES ENTREPRISES RÉALISATRICES (en majorité locales) ET COÛTS FINAUX :

Bureaux d'études et de contrôle, maîtrise d'œuvre et divers administratifs et réglementaires

Domaine d'activités	Entreprises	Localisation	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Architecture et maîtrise d'œuvre	EPURE	Nexon	19 800,00 €	23 760,00 €
Ingénierie générale	BET INTECH	Marsac-sur-l'Isle (24)	5 700,00 €	6 840,00 €
Plans topographiques	BV MESURES	Panzol	720,00 €	864,00 €
Diagnostic plomb amiante	CABEX	Limoges	825,00 €	990,00 €
Études de sols	ALPHA BTP	Limoges	1 811,00 €	2 173,00 €
Mission Sécurité Prévention Santé	SOCOTEC	Limoges	1 440,00 €	1 728,00 €
Contrôleur technique	QUALICONSULT	Limoges	2 880,00 €	3 456,00 €
Annonces Marchés publics	CENTRE FRANCE	Clermont-Ferrand (63)	1 605,36 €	1 926,43 €
TOTAL			34 781,36 €	41 737,43 €

Entreprises réalisatrices des travaux

Lot	Travaux concernés	Entreprises	Localisation	Coût H.T.	Coût T.T.C.
1	Gros-œuvre	Jean-Luc CÉLERIER	Janailhac	69 393,91 €	83 272,70 €
2	Charpente - Bardage bois	Société DEBESSAC	Pressignac (16)	15 963,00 €	19 155,60 €
3	Couverture tuile et bac acier	Société DEBESSAC	Pressignac (16)	35 361,10 €	42 433,32 €
4	Menuiserie ext. Alu	SARL CARMONA	La Coquille (24)	18 751,00 €	22 501,21 €
5	Menuiserie int. Bois	Société ALIBOIS	Limoges	20 622,07 €	24 746,50 €
6	Plâtrerie - Isolation	ELIEZ	Saint-Yrieix	26 734,74 €	32 081,68 €
7	Électricité	BARRIANT	La Meyze	20 290,73 €	24 348,88 €
8	Plomberie sanitaires	SARL BARGET	Séréilhac	6 882,54 €	8 259,06 €
9	Chauffage - Ventilation	TUNZINI	Limoges	31 260,00 €	37 512,00 €
10	Carrelages - Faïences	BES CARRELAGE	Limoges	19 055,80 €	22 866,96 €
11	Peintures	APB ROYOUX	Rilhac-Rancon	6 247,41 €	7 496,90 €
12	Équipements cuisine	TOUT POUR LE FROID	Limoges	8 531,00 €	10 237,20 €
13	Équipements scéniques	GESTE SCÉNIQUE	La Crèche (79)	19 171,00 €	23 005,20 €
14	Sols souples	SOLS BOUTIC	Limoges	7 552,96 €	9 063,55 €

BILAN GLOBAL

Catégories	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Études - Contrôles - Suivi chantier	34 781,36 €	41 737,43 €
Travaux	305 817,26 €	366 980,96 €
Achat mobilier - VEDIF (Florensac - 34)	2 160,80 €	2 592,96 €
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION	342 759,42 €	411 311,35 €
Retour TVA (16,404 €)		- 57 963,23 €
Subvention du Département		- 84 865,09 €
Subvention de l'État		- 82 250,00 €
Réserve Parlementaire		- 22 000,00 €
TOTAL RESTANT POUR LA COMMUNE		164 233,03 €



par Laurent De Marchi

P.L.U.I.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan local d'urbanisme intercommunal qui a été soumis à l'enquête publique du lundi 20 mai au mercredi 19 juin 2019 a fait l'objet de nombreuses observations ou contributions formulées par les habitants et propriétaires fonciers de la commune.

Les élus ont expliqué et motivé les demandes tant auprès du bureau d'études que des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), puis le dossier a été examiné par la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers). Cet organisme a émis un

avis défavorable sur la majorité des propositions.

Le dossier, complété et motivé, sera soumis à une deuxième présentation devant la CDPENAF qui devrait se dérouler dans le courant du mois de décembre.

Le projet sera ensuite débattu et soumis au vote du conseil communautaire du Pays de Nexon-Monts de Châlus et le préfet de la Haute-Vienne arrêtera le PLUI définitif qui constituera alors le document opposable en matière d'urbanisme et la carte communale approuvée en 2007 deviendra caduque.



Les habitants ou propriétaires pourront, s'ils ne sont pas satisfaits de cette décision, afin de faire valoir leurs droits et prétentions, contester devant la justice administrative (tribunal administratif et cour administrative d'appel).

par Jean-Louis Sage



**MUSÉE & JARDINS
Cécile Sabourdy**

MUSÉE ET JARDINS CÉCILE SABOURDY

Ce vendredi 29 novembre notre équipe municipale était invitée au Musée et Jardins Cécile Sabourdy à Vicq-Sur-Breuilh, pour l'inauguration de leur nouvelle exposition « MIRAGES - Regard croisé avec Anne Brégeat » au cours de laquelle était dévoilé le tableau de Cécile Sabourdy « Le faisan ».

Cécile Sabourdy est née en 1893 à Janailhac, a vécu à Saint-Priest-Ligoure et y est décédée en 1970. Elle était la fille de Barthélémy Sabourdy, directeur de l'école et de Alexandrine Bertini. Elle est devenue artiste peintre appartenant à l'école

des naïfs. Son œuvre représentant des peintures sur les paysages et le quotidien de la ruralité du Limousin compte quelques 107 tableaux identifiés.

Un jour, M. Jean Claude Robert fils de Georges Robert qui fut directeur de l'école de 1967 à 1972, a contacté notre mairie pour l'informer qu'il avait retrouvé dans le grenier de son père un tableau, en parfait état, représentant un faisan, signé Cécile Sabourdy et dédié à l'école de garçons de Janailhac et qu'il souhaitait nous le remettre. C'est tout naturellement que notre

conseil municipal a pris la décision de faire don de ce tableau au Musée et Jardins Cécile Sabourdy. De plus, nous remercions chaleureusement ce généreux donateur.

Au cours de cette sympathique cérémonie, le public nombreux a pu découvrir ce nouveau tableau venu enrichir les peintures de cette artiste déjà exposées dont une représentant notre école de Janailhac, que nous vous invitons à aller découvrir à votre tour.

par Éliane Mazabraud

Retrouvez un article exclusif sur le musée et jardins Cécile Sabourdy sur : www.janailhac-mairie.fr

Le Jardin des Loupiots

Déjà une année que la micro crèche « Le Jardin des Loupiots » a ouvert ses portes au cœur de Saint-Priest-Ligoure, entre l'Église et la Ligoure pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents.

À mi-chemin entre la prise en charge par une assistante maternelle et un multi-accueil, la micro-crèche peut accueillir jusqu'à 11 enfants simultanément, âgés de 10 semaines à 6 ans. Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h30. Volontairement, cette grande amplitude horaire a été souhaitée pour permettre aux parents qui travaillent de trouver un mode de garde adapté à leurs besoins.

La particularité de cette petite structure, sa gestion unique en Limousin. C'est une SCOP (Société Coopérative de Production) créée par les 2 associées Marie-Thérèse BEYLIER et Audrey de FERLUC qui ont porté le projet de sa création jusqu'à son aboutissement. Elles sont accompagnées de Nadia Thibaud et depuis peu Marine Manuch.

Au quotidien, les enfants et leur famille sont accueillis dans une ancienne maison d'habitation entièrement rénovée, aux couleurs vives et chaleureuses. Le matériel



et les jeux sont adaptés aux tout petits, à leur bien-être, leur épanouissement tout en favorisant leur autonomie. Différents types d'accueil sont possibles : accueil régulier avec mise en place d'un contrat de garde, accueil occasionnel pour des besoins plus ponctuels et enfin l'accueil d'urgence qui comme son nom l'indique est utilisé lorsqu'un besoin de garde survient brutalement.

Envie d'en savoir plus ? Des questions ? Un besoin ?

Vous pouvez nous retrouver sur la page facebook du jardin des loupiots ou sur le site internet : <https://le-jardin-des-loupiots.business.site>

LE JARDIN DES LOUPIOTS
2 chemin de la Ligoure – 87800 SAINT-PRIEST-LIGOURE
Tél. : 09 80 93 63 60

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Ce 8 mai 2019, une partie de la population de Janailhac se retrouvait devant notre monument aux morts afin de célébrer la 74^e commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Ce moment de recueillement nous a rappelé tous les sacrifices consentis par nos aïeux afin de nous permettre de vivre dans une Europe libre et en paix aujourd'hui.

À l'issue de cette cérémonie solennelle, un apéritif a été servi par la municipalité.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est un public nombreux qui s'est réuni cette année pour la 101^e commémoration de la victoire et de la paix du 11 novembre 1918.

Cette année, en plus de l'hommage rendu aux hommes « tombés pour la France » lors des différents conflits, un hommage a été rendu à tous nos contemporains, militaires, qui continuent de « tomber pour la France » en Opérations Extérieures (OPEX).

À cette occasion Richard BONNET, correspondant des anciens combattants, a lu le discours nous rappelant que même si la guerre n'est plus sur notre territoire, des hommes et des femmes risquent leur vie chaque jour pour assurer notre protection sur le sol étranger et a égrené les noms des militaires tués depuis le 1^{er} janvier 2019.

Après le dépôt de gerbe fait par les enfants devant le monument sur la place, l'assemblée s'est dirigée vers l'église pour respecter une minute de silence devant l'ancien monument aux morts.

Cette cérémonie très émouvante s'est clôturée par le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.

par Éliane MAZABRAUD



REPAS DE VILLAGE

Comme chaque année, ces moments de convivialité et d'échanges sont très attendus. Sachons pérenniser ce rendez-vous annuel qui conjugue l'art du bien vivre ensemble et qui allie hospitalité, solidarité et amitié.

par Philippe Devarissias



Chamessouze - Plaud

ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE « LES SOURCES DE L'ISLE »

Cet itinéraire de randonnée a abouti à l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées du département de la Haute-Vienne (PDI-PR). Les élus ont émis le souhait d'améliorer le cadre de vie en valorisant les sentiers de randonnée, initiés par Bernard Seguin. Le PDIPR est un outil juridique dont le cadre peut être adapté au plan local.

Il poursuit deux objectifs : **faciliter la découverte des sites naturels, des paysages et du patrimoine rural**, en développant la pratique de la randonnée, mais aussi **préserver et sauvegarder les chemins ruraux**.

Les itinéraires de randonnée doivent présenter un intérêt patrimonial (*paysager, naturel, culturel, architectural*), faire l'objet d'un engagement d'entretien et comporter au maximum 20 à 30 % de voies revêtues (*goudron*).

Le circuit « Les sources de l'Isle » comptabilise 11,7 kms, plus 180 m de dénivelé cumulé et 31,5 % de goudron. Le balisage de cet itinéraire a été effectué avant la période estivale par Éric et Lucie. Il doit être facilement identifiable et compréhensible par le plus grand nombre. La signalétique est prise en charge par le Département. Un mât directionnel de départ de ce circuit sera disponible et à la connaissance des usagers sur la

Crédits textes et photos : Commune de Janailhac, Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine

Commune de Janailhac Les sources de l'Isle



Une entrée du bourg

Situation géographique

L'Isle prend sa source sur la commune de Janailhac (Haute-Vienne), à Rongéras à 375 m d'altitude. Son cours est estimé à 255 kms. Elle rejoint la Dordogne à Libourne en Gironde. L'Isle est localisée en Nouvelle-Aquitaine, elle traverse 3 départements et 66 communes. L'ensemble du bassin appartient au climat océanique aquitain.

La zone humide, un espace utile et menacé

Qu'elles soient boisées, prairiales, landeuses ou tourbeuses, les zones humides sont d'une importance capitale pour le bon état de nos cours d'eau.

En effet, les pluies hivernales ruisselant des versants, atteignent les fonds de vallon dont la pente est très faible, ce qui permet un ralentissement de l'eau. Celle-ci va donc s'infiltrer dans le sol jusqu'à saturation. Ce temps pendant lequel l'eau reste dans les zones humides avant de continuer son chemin plus bas permet d'écrêter les crues, c'est-à-dire de réduire la hauteur maximale des niveaux d'eau en cas de crue.

À la belle saison, l'eau continue toujours son chemin très lent à travers le sol de la zone humide et atteint le ruisseau petit à petit, ce qui permet de conserver un écoulement d'eau tout au long de l'été.

Les zones humides jouent notamment un rôle d'éponge et d'épurateur mais c'est aussi un important réservoir de biodiversité.



Un chemin rencontré



Les sources de l'Isle



La confluence

Une ancienne rivière navigable

L'Isle a été rendue navigable pendant la 1^{re} moitié du XIX^e siècle grâce à 40 écluses réparties sur 143 kms depuis Périgueux jusqu'au confluent à Libourne. Elle a été radiée de la nomenclature des voies navigables le 27 juillet 1957.



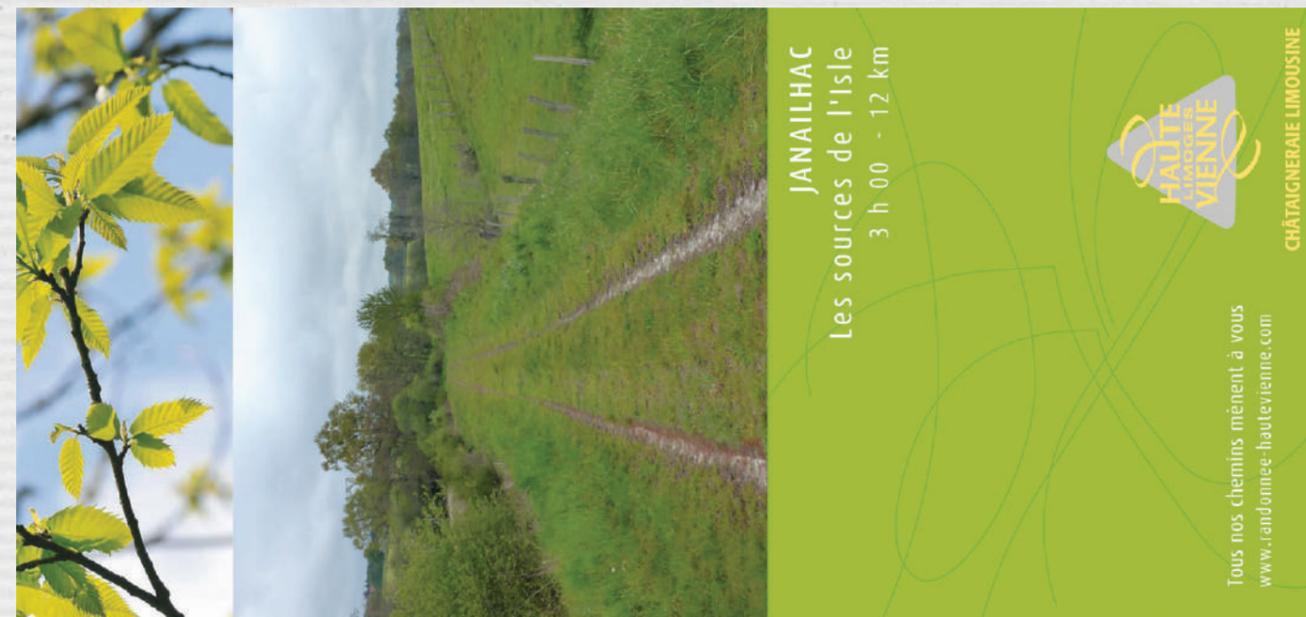
place Henri Bonnet dans le bourg. Un monomât d'informations sera prochainement implanté sur le secteur de Rongéras pour valoriser l'Isle qui prend sa source sur ce secteur de la commune, pour se jeter dans la Dordogne à Libourne.

Vous pouvez découvrir cet itinéraire en famille, entre amis mais égale-

ment avec l'association de Randonnée qui vient de se créer dernièrement, « Au fil de l'Isle ».

Toutes les informations sont disponibles en mairie ou sur le site web de la commune : www.janailhac-mairie.fr

par Philippe Devarissias



JANAILHAC
Les sources de l'Isle
3 h 00 - 12 km



CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com

Ne pas jeter sur la voie publique

En chemin :

- Les sources de la rivière Isle ;
- La présence d'étangs et de boisements ;
- Le bourg de Janailhac, son église avec ses fresques classées ;
- La ferme limousine typique et le four à pain rénové dans le bourg.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles à l'office de tourisme intercommunal Pays de Nexon - Monts de Châlus
Contact : 05 55 58 28 44
En savoir + sur la Haute-Vienne : www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.

Pensez à emporter vos déchets et à retenir les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.

Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu. Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (VTT, cavaliers, ...).

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.tourisme-hautevienne.com

et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur le pavé "nous signaler un problème"

ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été conçue et financée par le Département de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.



Vue sur le hameau de Rongéras

L'Isle prend sa source sur la commune de Janailhac, au sud du hameau de Rongéras à 375 m d'altitude. Son cours est estimé à 255 km dont 87 sont navigables (actuellement en plusieurs sections). Elle se jette dans la Dordogne à Libourne. (Source : Wikipédia)



L'église Saint-Yrieix-et-Saint-Eutrope récemment rénovée, date du XIII^e siècle, et le choeur ainsi que les chapelles ont été construite au XV^e siècle. A l'intérieur, les murs portent des armoiries ainsi que de superbes fresques (classées Monument Historique), exécutées du XV^e au XVIII^e siècle. Certaines représentent des épisodes de la vie de Saint Eutrope. L'église est ouverte tous les jours. (Source : Haute-Vienne Tourisme)

QUELQUES BRÈVES DE L'ÉCOLE

Les écoles de Janailhac, Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure accueillent 154 enfants depuis la rentrée de septembre. 64 élèves sont scolarisés à l'école de Janailhac.

L'information majeure de cette rentrée concerne le retour à la semaine de 4 jours. Ce changement de rythme scolaire intervient après concertation auprès des parents d'élèves, des enseignants mais également avec l'assentiment de l'Inspection d'Académie et des services du transport scolaire de la Région Nouvelle Aquitaine.

La période estivale est souvent la plus adaptée pour réaliser des travaux. En

effet, deux salles de classes furent réhabilitées (*peintures, papiers, sols, éclairage*). Les travaux se sont achevés par le remplacement des deux portes de l'ensemble École/Mairie communiquant sur la rue du Général Arbonneau.

Le coût de l'opération et les subventions obtenues détaillés comme suit :

- **Coût des travaux :** 26129,28 € T.T.C.
- **Subvention Conseil Départemental :** 6 035,34 €
- **Subvention État :** 5 368,00 €

En 2018, l'État a lancé une politique de développement du numérique par le ministère de l'Éducation

Nationale pour les territoires ruraux. En concertation avec les enseignants, la commune de Janailhac a répondu à l'appel à projets émis par l'État (*Écoles numériques innovantes et ruralité*).

C'est ainsi que depuis septembre, enfants et enseignants sont dotés d'ordinateurs portables et de tablettes numériques. Le coût de cet investissement s'élève à 4 365,00 € T.T.C. subventionnés à hauteur de 50 % par l'État, soit 2 182,50 €.

par Philippe Devarissias



LA VIE DE L'ÉCOLE

Cette année encore, 64 enfants de Janailhac, Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure fréquentent notre école.

● Un nouvel enseignant a rejoint l'équipe pédagogique à la rentrée. Jonathan Coiffard remplace Catherine CRAE, partie à l'école de Saint-Priest-Ligoure. Sa classe de **Grande Section accueille 20 élèves**. Il est assisté par Sylvie Debord, ATSEM. Muriel Brusq enseigne auprès de **20 élèves de CP**. La classe de **CE1/CE2** de Gaëlle Labonne compte **24 élèves**.

● Les enfants de Petite et Moyenne Section sont scolarisés à Saint-Priest-Ligoure, ceux de CE2, CM1, CM2 sont accueillis à Saint-Jean-Ligoure.

Cette année encore, les classes de GS et de CP se rendront à la piscine de Saint-Yrieix pour un cycle de 7 séances de natation. Nous remercions chaleureusement l'association des parents d'élèves, « Les 3 crayons bleus » qui finance les entrées à Villasport pour les deux classes ainsi que les municipalités pour le transport. Les CE1/CE2 bénéficieront quant à eux d'un cycle de 7 séances d'**escrime** ainsi que d'un cycle de 7 séances de **football**.

D'autres projets rythmeront l'année :

- **Rencontres périodiques** entre les CE1/CE2 de Janailhac et les CE2/CM1 de Saint-Jean-Ligoure en vue de l'écriture de contes, ainsi qu'entre les GS et les MS de Saint-Priest-Ligoure ;
- **Correspondance** de la classe des CP avec les CP de Saint-Just-le-Martel ;

- **Rencontres sportives** proposées par l'USEP (*jeux traditionnels, jeux d'opposition, Ekiden*) ;
- Visites à la **médiathèque Markoff** de Nexon...

De plus, cette année, les élèves ont la chance de bénéficier d'un intervenant musique, Yatcha Boestwillwald (*éveil musical et percussions*).

Les classes de CP de GS ont été entièrement réhabilitées (*peintures, sols et électricité*). La commune a également financé l'achat de 12 ordinateurs portables et de 3 tablettes pour les classes.

Les enseignants remercient chaleureusement la municipalité mais aussi l'ensemble du personnel, des intervenants et des bénévoles, pour leur engagement et leurs actions auprès des élèves, ainsi qu'aux parents d'élèves qui s'investissent au sein de l'école.



Le blog de l'école (*accessible en tapant « rpi janailhac » dans votre moteur de recherche*) est régulièrement alimenté en articles et en photos. Vous pourrez y retrouver l'actualité de l'école et du R.P.I., des informations utiles ainsi que des tranches de vie des élèves.

N'hésitez pas à le consulter et à laisser un commentaire, les enfants seront ravis de vous lire !

par l'équipe enseignante



Vous pouvez contacter l'école en utilisant :

- Notre boîte aux lettres (*à côté de la mairie*)
- E-mail : ecole.janailhac@gmail.com
- Par téléphone au : **05 55 00 77 16** (*si possible en dehors des heures de classe*)

L'état civil

Naissances

16 février	TORRE Clémentine, Angèle, Françoise (6 Maumont)
3 avril	VALENTE Lyana (43 Le Pavillon)
13 avril	GÉRARD Aldrick, Olivier, Tahar (3 Le Bas Fût)
25 mai	MARTINS Naomi, Rose (17 Le Boucheron)
21 juin	FLEURAT Emma (2 La Mongis)
25 sept.	KHALDI Stella (2 Le Marginier)
8 déc.	POTTIER Inès (3 Maumont)

Janailhac vous souhaite la bienvenue et félicitations aux heureux parents.

Mariages

13 avril	ROCHEZ David et SCHMITT Ingrid (18 Maumont)
25 mai	BARRIERE Matthieu et DE FREITAS MARTINS Amélie (21 rue Saint Eutrope)

Tous nos vœux de bonheur.

Décès

1 ^{er} janvier	LACORRE Jeanne (veuve TRICARD)
23 janvier	GRANCOIN Jeannine (veuve CHATARD)
20 mars	BREUIL Michel
22 mars	GARNIER André
24 nov.	MOURIER Paulette (veuve BREUIL)

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

Journée Défense Citoyenne

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI JANAILHAC, SAINT-JEAN-LIGOURE ET SAINT-PRIEST-LIGOURE



Petit retour sur l'année passée : votre association de parents d'élèves avait fait peau neuve en 2018/2019 avec un bureau presque totalement renouvelé. Nous nous sommes serrés les coudes tout au long de cette année scolaire pour proposer aux enfants et aux familles des activités à la fois divertissantes, créatives et fructueuses.

Nous avons organisé une **vente de chocolats** et des **ateliers créatifs pour Noël**, un **repas dansant costumé**, un **loto**, une **chasse au œufs** (en partenariat avec l'association Culture et Loisirs de Saint-Priest-Ligoure),

et une très **belle fête des écoles** à Janailhac.

Il est très important de souligner ici notre gratitude envers les parents bénévoles qui viennent concourir au bon déroulement et au succès de chacun de ces événements. Ainsi que l'implication systématique et généreuse de l'équipe pédagogique de tout le RPI. Merci à vous tous !

Ces différentes manifestations nous ont permis de dégager un bilan financier positif et ainsi participer avec toujours autant de plaisir au **financement intégral des sorties « piscine, savoir nager »** pour 4 classes, ce qui représente une par-

icipation financière à hauteur de 2 240 €. Nos élèves pourront de nouveau bénéficier de cette sortie sportive mais aussi ludique.

Par ailleurs, les bénéfices réalisés nous ont également permis de faire un don de 2 210 € à l'ensemble des écoles. Cette somme fait l'objet d'une répartition de 315 € par classe, votée lors de l'assemblée générale. Celle-ci sert donc au financement de divers projets de classe et de différentes sorties (spectacles divers, sorties pédagogiques...) en alimentant la coopérative scolaire.

Et nous voici relancés dans une nouvelle année scolaire ! L'assemblée générale qui a eu lieu le 20 septembre 2019 a élu un nouveau bureau composé de 6 parents adhérents :

- **Présidente** : Nadine BUXERAUD
- **Trésorière** : Nadia GAGUET
- **Secrétaire** : David ROBINE
- **1^{re} Vice-Présidente** : Pauline MONTASTIER (en charge de la communication)
- **Trésorière suppléante** : Séverine STADELMANN
- **Secrétaire suppléant** : François COUTURIER

Beaucoup de familles ont souhaité adhérer cette année à l'APE. Nous totalisons à ce jour 92 adhésions, chiffre en relative hausse comparé à l'an passé. C'est une très bonne nouvelle qui sans nul doute nous encourage à toujours nous investir davantage pour continuer à faire tourner l'association et permettre une continuité des actions. Comme l'an passé, nous nous sommes rapidement réunis avec les enseignants du RPI afin de planifier cette nouvelle année scolaire main dans la main et pouvoir ainsi proposer aux enfants mais aussi à leurs familles un panel d'activités diversifiées.

Nos coordonnées :

- Nadine BUXERAUD, Présidente - 06 87 91 28 84
- Nadine GAGUET, Trésorière 06 86 65 04 67
- David ROBINE, Secrétaire 06 07 78 64 72
- E-mail : les3crayonsbleus@gmail.com

Les 3 Crayons Bleus vous proposent à nouveau les événements qui ont bien marché, dont voici les dates et lieux pour 2019-2020 :

- **La vente de chocolats de Noël** avec cette année le partenaire Monbana.
- **Ateliers - goûter de Noël** le 7 décembre 2019, à la salle des fêtes de Janailhac
- **Bal masqué** le 8 février 2020 à la salle des fêtes de Saint-Priest-Ligoure
- **Loto** le 4 avril 2020 à la salle des fêtes de Saint-Priest-Ligoure
- **Journée ludique et sportive inter-village** à Saint-Jean-Ligoure le 23 mai 2020
- Sans oublier la **Fête des Écoles** dont le déroulement et la date vous seront dévoilés ultérieurement...

Nous préparons d'autres actions qui ne sont pas encore précisément entérinées, restez donc aux aguets via les cahiers de liaisons des enfants mais aussi sur le blog du RPI ainsi que sur notre page Facebook (@les3crayonsbleus), qui cette année sera encore plus nourrie en contenus.

En attendant, nous sommes à votre entière disposition pour toutes vos demandes et nous vous souhaitons une très bonne année scolaire à toutes et tous... En espérant vous voir toujours aussi nombreux et proactifs !

Les 3 crayons bleus

Les anciens combattants

LA CARTE DU COMBATTANT OFFICIELLEMENT ATTRIBUÉE POUR L'ALGÉRIE APRÈS LES ACCORDS D'EVIAN

C'est désormais officiel : les soldats ayant servi en Algérie après le cessez-le-feu auront droit à la carte du combattant au 1^{er} janvier 2019.

Le 24 septembre 2019, j'ai participé à la réunion de la commission mémoire de la Haute-Vienne après avoir été nommé par arrêté préfectoral membre du conseil départemental des anciens combattants au titre du second collègue.

À la suite de cette réunion, nous avons assisté dans les murs de la préfecture de Limoges, à une remise de croix du combattant pour

une vingtaine d'anciens appelés du contingent ou soldats professionnels ayant servi entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. Les récipiendaires ont été décorés par M. Georges Salaün Sous-Préfet, directeur de cabinet du Préfet de la Haute-Vienne et par le Lieutenant-Colonel Denis-Petit, délégué militaire départemental.

Nous avons pu ressentir, pour certains récipiendaires, une certaine fierté et pour d'autres, le soulagement après une si longue attente.

Une pensée bien sûr à ces combattants qui nous ont quitté sans avoir pu être décoré.

Le 23 octobre a eu lieu la commission mémoire de la Haute-Vienne chargée d'attribuer les diplômes d'honneur de porte-drapeau sous la présidence de M. Durix, directeur départemental de l'ONAC (*Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre*).

La commission a examiné favorablement 9 dossiers de demande de diplômes ainsi qu'une demande de subvention. Un candidat a été présenté par la commune de Nexon, M. Reynaud Bernard et un second par la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, M. Mariglier Robert, les 7 autres candidats sont au nord du département.

Lors de cette commission, a été abordé le sujet de la tenue vestimentaire des porte-drapeaux, qui donne lieu à une mise au point du délégué militaire départemental qui souhaiterait une tenue stricte, costume sombre et cravate. La réponse de M. Pasquier qui siège en tant que président de l'amicale des porte-drapeaux souligne la difficulté à vouloir imposer une tenue réglementaire à des civils et qui plus est, des bénévoles.

par Richard Bonnet

L'Automne de Saint-Eutrope

L'Automne de Saint-Eutrope, de retour à la salle des fêtes avec ses 43 adhérents, maintient ses activités, une réunion le dernier lundi du mois.

- Fin avril, un spectacle à Feytiat a ravi les participants.
- En juin, sous l'impulsion de la municipalité et avec le renfort de La Meyze municipalité et le club Gaieté et Entraîn, nous avons pu visiter le Sénat.
- Le Terrier des Galoupiaux n'est pas oublié, une réunion et une après-midi jus de pommes ont eu lieu.
- Sur invitation du Comité des fêtes, nous avons pu profiter d'une journée détente à Brantôme en septembre.
- Cette fin d'année a vu le retour du



LOTO le 17 novembre. La salle des fêtes étant comble nous pouvons dire que ce fut un succès, que tous ceux qui ont œuvré pour cela trouvent ici nos sincères remerciements. Prochaine réunion : lundi 27 janvier pour la galette.

Nous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

par André Faure



Cette année en raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes, le loto du mois de janvier n'a pas eu lieu et c'est au mois de mai qu'ont débuté les manifestations organisées par le comité des fêtes.

La fête patronale St Eutrope

Cette année, le froid et l'humidité ont été de mise, le samedi soir au marché de producteurs, seuls les plus courageux ont fait honneur aux productions locales. Cette soirée était aussi dédiée au jumelage autour de ce repas avec les Alsaciens de Kilstett. Puis c'est entre les gouttes, que sur les coups de 22 heures la retraite aux flambeaux des

enfants a guidé les convives vers la rue de Kilstett, lieu de tir du feu d'artifice. Le dimanche, c'est le vide-grenier et la fête foraine qui étaient au programme.

Le marché de producteurs

Programmé le vendredi de la fin d'année scolaire, le marché de producteurs est devenu une soirée festive marquant le début des vacances estivales. Les participants ont pu déguster comme chaque année les produits locaux en plein air au son de la musique du groupe Les Vikings. Soirée clôturée par un feu d'artifice tiré par la société Le 8^e art.

Retrouvez le calendrier 2020 des manifestations en page 2 de ce bulletin

Le méchoui

Malgré l'interruption en 2018, ce sont 120 repas qui ont été servis lors de cette journée. Les fidèles étaient au rendez-vous !

La fête du Terroir

Pour cette 24^e édition, le temps a eu raison de notre motivation et le vent et la pluie nous ont amené à annuler cette édition.

Au nom de tous les membres de l'association, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2020.

Le président, Anthony Tessier



RANDONNÉE PÉDESTRE

AU FIL DE L'ISLE UNE ASSOCIATION QUI À LA MARCHE DANS LA TÊTE

Vous souhaitez randonner, vous souhaitez vous promener, vous souhaitez découvrir de nouveaux horizons, vous souhaitez participer et faire vivre « AU FIL DE L'ISLE », rejoignez nous tout simplement.

Ici pas de prise de tête, pas de compétition, chacune et chacun va à son rythme « au fil de son besoin » ; convivialité, sérénité, détente sont de mises et permises.

Brigitte, Françoise, Didier testent et proposent 2 randonnées mensuelles, le 2^e dimanche (départ 14h) et le 4^e jeudi (départ 9h). RDV devant la boulangerie et vous voilà parti pour 1h30 à 2h30 d'activités pédestres accompagnées.

Au fil de nos humeurs allons sur nos chemins, au fil du temps admirons la lumière de la nature, au fil de nos pas suscitons de nouveaux imaginaires, au Fil de l'Isle accompagnons l'association qui a la marche dans la tête.

Nous rejoindre, adhérer, participer merci de bien vouloir contacter les personnes suivantes :

- **Président** : Dominique MAZABRAUD - 06 80 56 28 61
- **Secrétaire** : Michel BOUCHER - 06 32 97 33 17
- **Trésorier** : Bernard SEGUIN - 05 55 00 71 96

La pêche

AAPPMA « LIGOURE-BRIANCE »

2019 fut encore une année bien remplie pour la société de pêche, comme depuis plusieurs années maintenant, les traditionnels concours de pêche jeunes et adultes ont été des réussites par le nombre de participants et l'ambiance amicale de ces manifestations.

Depuis quelques années, le centre de loisirs de Janailhac nous sollicite pour des journées de découverte du milieu aquatique et d'initiation à la pêche. C'est avec un grand plaisir que les bénévoles ont encadré ces jeunes pêcheurs pendant ces deux journées à l'étang Royer d'autant que le nombre de jeunes est croissant tous les ans.

Comme depuis de nombreuses années la société de pêche fait un effort financier important sur l'alevinage en truitelles de souche. En 2019, l'ensemble de l'alevinage, soit 4 000 truitelles de printemps et 2 000 truitelles d'automne sont venues rejoindre les eaux du bassin de la Ligoure, en espérant que les conditions climatiques n'ont pas anéanti nos efforts.

Des lâchers de truitelles portions ont aussi eu lieu sur le parcours loisir au moulin de Richebourg en aval de Pierre-Bufferière, soit 3 fois 60 kg.



Cette année, nous avons participé à une dizaine de pêches électriques sur notre territoire, à la demande de la fédération départementale de pêche, dans le cadre du suivi du CTMA Briance (contrat territorial, des milieux aquatiques) piloté par

le SABV (syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne) auquel nous sommes rattachés.

Les résultats sont généralement bons sur les parties basses et médianes, avec la présence de truites et surtout d'alevins issus de la reproduction naturelle. Malheureusement, les pêches électriques sur les têtes des ruisseaux ne sont pas du tout encourageantes, les sécheresses répétées avec un faible débit, couplé avec une élévation de la température de l'eau et une dégradation grandissante du milieu aquatique et des ruisseaux en sont sûrement la cause !!!! En parallèle le SABV réalise des suivis de la qualité de l'eau et une recherche de macros invertébrés, indicateurs très

importants de la qualité de l'eau et du milieu aquatique.

Un point d'étape doit être bientôt fait avec tous les acteurs du contrat territorial et toutes les collectivités qui sont dans la carte du CTMA du bassin versant de la Briance.

Le conseil d'administration remercie chaque municipalité : Janailhac, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Jean-Ligoure et Pierre-Bufferière pour leur soutien financier, matériel et moral ainsi que tous les bénévoles, pêcheurs ou non, qui permettent à la société de pêche de réaliser toutes ces activités.

L'AAPPMA et ses membres vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

LES CARTES DE PÊCHE 2020 VONT ÊTRE DISPONIBLES VERS LA MI-DÉCEMBRE (idée cadeau pour Noël)

Nos dépositaires sont :

- Le Comptoir à Saint-Priest-Ligoure
- L'office de tourisme de Pierre-Bufferière
- Le garage Lachenaud à la gare de Pierre-Bufferière
- Mais aussi sur internet : www.cartedepêche.fr (sélectionner AAPPMA Ligoure-Briance dans le menu déroulant)



Le CIAS a pour mission de mettre en œuvre la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.

Véritable service public de proximité, il propose un service mandataire d'aide à domicile et des services enfance/jeunesse (*multi-accueils, Relais Assistants Maternels, Accueils de loisirs*)

AIDE À DOMICILE

Que vous soyez actifs, retraités ou en situation de handicap, vous avez besoin d'une aide pour :

- l'entretien de la maison et/ou les travaux ménagers,
- la préparation de repas à domicile, y compris les courses,
- vous assister dans les actes de la vie quotidienne ou l'aide à l'insertion sociale (*votre lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale...*),
- un accompagnement dans les déplacements (à domicile ou en établissement),
- la garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit,
- l'accomplissement des démarches administratives pour salarier votre

employé(e) qui vous aidera au quotidien...

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI D'AIDE À LA PERSONNE À PROXIMITÉ DE VOTRE DOMICILE ?

Contactez le service mandataire d'aide à domicile du CIAS

Pôle de Châlus – 05 55 36 09 80

servicemandataire1.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Pôle de Nexon – 05 55 58 26 79

servicemandataire2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr



ENFANCE / JEUNESSE

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE POUR CONCILIER VOTRE VIE FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE

Deux multi-accueils (*crèches*) en Délégation de Service Public avec la Mutualité Française Limousine.



LILI PRUNE

87230 Les Cars

Tél. : 05 55 36 03 85

liliprune@mutualitelimousine.fr

14 places

de 7h30 à 18h30



PIROUETT'CACAHEUÈTES

87800 Saint-Maurice-les-Brousses

Tél. : 05 55 57 50 07

pirouettcacahuetes@mutualitelimousine.fr

22 places

de 7h15 à 18h45

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS PARENTS « LES P'TITS BOUTS »

Julie BIERNE, Éducatrice de Jeunes Enfants, vous accueille au Relais Assistants Maternels Parents (RAM).

Le RAM est un service gratuit du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) du Pays de Nexon – Monts de Châlus. 40 assistantes maternelles sont en activité sur les communes rattachées au RAM et 40 % d'entre elles fréquentent régulièrement le RAM. Diverses manifestations y sont organisées : **spectacles, fêtes de Noël, réunions à thème et formations à destination des assistants maternels.**

Le fonctionnement du RAM se distingue sur deux temps :

Les temps collectifs, qui sont ouverts aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent, sur inscription. Ils offrent un espace d'échange, de découverte et de socialisation. Ce sont à la fois des temps de professionnalisation pour les assistants maternels et d'éveil pour les enfants (*jeux libres, activités manuelles, éveil musical et moteur...*). Les parents employeurs

peuvent également venir participer à certaines manifestations.

Les temps de permanence permettent aux (*futurs*) parents et (*futurs*) assistants maternels, de prendre contact avec l'animatrice. Ils peuvent être informés de la disponibilité des assistants maternels par une liste mise à jour régulièrement, et être accompagnés dans la recherche d'un mode

d'accueil.

L'animatrice informe aussi quant aux démarches à suivre en tant que parent employeur, aux droits et devoirs des parents/employeurs et assistants maternels/salariés, à la rédaction du contrat de travail, la déclaration d'un salarié ou encore la rupture du contrat...



L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - LE TERRIER DES GALOUPIAUX

LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

DE 7H15 À 19H

Ouvert juillet et août

SÉJOURS D'ÉTÉ

Ouvert les petites vacances sauf vacances de Noël

POUR LES ENFANTS DE 4 ANS JUSQU'À 12 ANS

Inscriptions obligatoires :

- Dossier à retirer au Terrier des Galoupiaux ou au C.I.A.S. (*inscription à renouveler chaque année à la rentrée en septembre*) ;
- Les dossiers complets sont à déposer au Terrier des Galoupiaux ou au C.I.A.S ; une visite sera organisée pour les nouveaux arrivants ;
- Les réservations se font par mail (*calendrier des inscriptions à demander*) à : terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Le Terrier des Galoupiaux, c'est une équipe de 5 à 6 animateurs, une cuisinière et une directrice. Un effectif plafonné à 60 enfants dans des locaux adaptés entourés d'un grand jardin.

Au programme : des activités variées et adaptées à toutes les tranches d'âges, imaginées par une équipe d'animation motivée autour d'un projet pédagogique toujours en évolution.

À l'ALSH, les Galoupiaux ont la parole !

Nos programmes évoluent au gré des saisons, du temps... et des envies de chacun, petits et grands.

Des sorties sont organisées pour tous à chaque période de vacances, qu'elles soient culturelles, sportives, ludiques, il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

LE TERRIER DES GALOUPIAUX

4, rue Kilstett – 87800 JANAILHAC – Tél. : 05 55 00 76 58
E-mail : terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS ADO

POUR LES JEUNES DE 12 ANS JUSQU'À 17 ANS

La gestion de l'accueil de loisirs ado a été confiée par convention d'objectifs à l'AAJPN (*Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon*)

Deux lieux conviviaux (*Châlus et Nexon*) pour se retrouver (*billard, ping-pong...*) du lundi au vendredi après les cours, les mercredis de 13h à 19h et pendant les vacances scolaires de 14h à 18h30.

Des activités organisées avec et pour les jeunes :

Sorties sportives et culturelles, séjours vacances, chantiers de jeunes...



Nos partenaires financiers



Pour tout renseignement : **AAJPN**
5 rue Jean-Jacques Rousseau – 87800 NEXON
Tél. : 05 55 58 11 05
E-mail : pj.nexon@wanadoo.fr



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



Mise à disposition d'équipements bureautiques

Espace de confidentialité - Démarches en ligne

Les permanences

SERVICES

CARTES GRISSES ET PERMIS DE CONDUIRE

Aide à la création du compte personnel ANTS ou à la connexion via Franceconnect
Demande de permis, renouvellement, d'immatriculation, changement d'adresse, cession de véhicule...

ESPACE EMPLOI

PÔLE EMPLOI : Inscription, actualisation, mise à jour de votre CV en ligne
Consultation et réponse aux offres d'emplois

ESPACE FAMILLE

Création/Consultation de votre compte personnel de la CAF ou de la MSA

Actualisation mensuelle pour la prime d'activité ou RSA
Édition d'attestations de Quotient Familial, des prestations...

Rendez-vous en visio-conférence CAF

ESPACE SANTÉ

Création/consultation de votre compte personnel de la CPAM (Améli.fr) ou de la MSA

Mise à jour de votre situation

Consultation d'informations en ligne : remboursements, annuaire des professionnels de santé, commande de carte européenne, édition d'attestations...

ESPACE RETRAITE

Prise de rendez-vous avec les services de la CARSAT ou MSA (munissez-vous de votre n° de Sécurité Sociale)

Visio-conférence avec le Conseiller de la CARSAT pour la constitution du dossier de demande de retraite (uniquement sur rendez-vous)

Aide pour les demandes auprès des organismes de retraite complémentaires.

Pour toute démarche, munissez-vous d'une pièce d'identité

Délégué du Défenseur des droits :

Rendez-vous sur demande : 06 13 27 60 67

Limousin Nature Environnement :

Accueil et conseil pour vos démarches concernant la réduction des consommations et la rénovation énergétique de votre logement.
Sur rendez-vous uniquement, 1 vendredi matin/mois
Tél. 05 55 14 88 42

Droit du travail DIRECCTE :

Information juridique en matière de législation du travail
Le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30
Sur rendez-vous au 05 55 11 66 00

IMPÔTS

Aide à la création du compte ou à la connexion via Franceconnect
Démarches en ligne (changement de situation, consultation des avis, déclarations...)

ESPACE EMPLOYEUR

Information sur l'emploi d'un salarié à domicile
Mise en relation avec la Fepem (fédération du particulier employeur)
Démarches employeur auprès de la MSA
Création d'un espace employeur et demande d'affiliation URSSAF

- Ordinateurs en accès libre ou guidé (+ accès WIFI, imprimante et scanner)
- Accès gratuit pour les consultations liées aux démarches



MAISON de SERVICES au PUBLIC de CHÂLUS
Maison de l'Intercommunalité
28 av. François Mitterrand 87230 CHÂLUS
referent.msap@paysdenexon-montsdechals.fr
☎ 05 19 09 00 04

Horaires d'ouverture au public
Lundi > Vendredi : 9h-12h30 - 13h30-17h

MAISON de SERVICES au PUBLIC de NEXON
Centre Social - AAJPN
5 rue Jean-Jacques Rousseau - 87800 NEXON
msap.nexon@orange.fr
☎ 05 55 58 11 05

Horaires d'ouverture au public
Lundi : 14h-19h / Mardi > Vendredi : 9h-12h30 - 14h-19h



Les ENTREPRENEURS

de la commune

BLANC RENE
ELECTRICITE
PLOMBERIE, SANITAIRE
Installation - Rénovation - Dépannage
2, rue de Kliszcz
87800 Janailhac
tél : 0555397919 / 0643751231

Laure et Sébastien BLONDY
Groc de La Groussie
05.87.41.47.22
06.07.74.30.47
La ferme du **Brevin**
Vente directe de viande
bovins • ovins

L'ATELIER SUCRE ET L'ATELIER DE JANAILHAC
Artisan Boulanger
16 rue Gambetta 87800 NEXON
tél : 05 87 08 29 50
rue des écoles 87800 JANAILHAC
tél : 05 55 09 40 02
ARTISAN BOULANGER
MEXON : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 19h30 et 19h30 à 19h30
JANAILHAC : lundi, mardi et mercredi de 7h à 12h / mardi et mercredi, jeudi, vendredi 9h à 12h et 16h à 19h30

Frédérique BONNAUD
Aménagement de bâtiments agricoles
06 78 84 88 78
2 Les Chapelles - Janailhac
fbonnaud67@orange.fr

- Fabrication et pose de portails
- Pose d'abreuvoirs et de tubulaires
- Pose de dalles et de chéneaux
- Petite mécanique générale
- Location de nacelle araignée

SARL RICARD & FILS MATERIEL AGRICOLE
BETOUR
87 800 JANAILHAC
Tél. : 05 55 00 28 29

NATURE & PAYSAGE
Création et entretien de parcs et jardins
Au service des particuliers et des professionnels
EURL BONNET Richard
La mouge
87800 JANAILHAC
Tél:06.72.54.26.67
E-mail:nature.paysage@n.fr.fr

Jean-Luc CELERIER
Maçonnerie Rénovation
Le Petit Betour
87800 JANAILHAC
Tel 05.55.58.39.24

JANAILHAC, Le Petit Betour,
Tel : 05 55 58 24 60
Ouvert :
Lundi de 14h à 18h
Du mardi au vendredi 9h à 12h, 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h
natea
agriculture
Comptoir du Village

Nicole
coiffeuse à domicile
05 55 00 76 41
11 Le Pavillon
87800 Janailhac
vicom cellere - Siret 382 385 305 00039

Laurie Masselin
L'originale
CRÊPERIE AMBULANTE
06 32 15 31 72
laurie.masselin@gmail.com
Particuliers, professionnels, associations...
L'originale pour tous vos événements festifs !

LE GALL Ludovic
ACHAT - VENTE AUTOS VOITURES ANCIENNES
25 Le Pavillon - 87800 JANAILHAC
Tél. : 06 99 76 03 21

UnStudio
DANS LA PRAIRIE
PHOTOGRAPHIE • DESIGN • PRINT
Photographe de moments uniques
Pour tous vos reportages photo : Mariages, Bébé, Famille, Grossesse, Entreprise...
Pour une communication visuelle qui vous ressemble
Bulletin municipal / Logo / Carte de visite / Etiquette / Flyer / Dépliant / Site internet...
☎ 05 55 00 23 96 - 06 87 25 72 04
Maumont - 87800 JANAILHAC
contact@unstudioanla Prairie.com // www.unstudioanla Prairie.com

